

DEPARTEMENT : ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE REVEST DES BROUSSES
ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER

ARRETÉ DU MAIRE

AR_2023_007

Arrêté d'occupation du domaine public -Mme VALSON ANNE du vendredi 19 mai au
vendredi 26 mai 2023

Nous Muriel GARAU, agissant en qualité de Maire de la Commune de Revest des Brousses,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2
VU les articles 321-6 à 321-8, R 321-12 et R 610-5 du Code Pénal
VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 1992

CONSIDERANT la demande de Mme VALSON ANNE d'occuper le domaine public du vendredi 19 mai
au vendredi 26 mai 2023 pour réaliser des travaux.

ARRETONS

Article 1er : Mme VALSON ANNE est autorisée à occuper le domaine public du vendredi 19 mai au
vendredi 26 mai 2023 en face de l'ancienne route de Saint Michel l'Observatoire au niveau du délaissé des
conteneurs à ordures ménagères à l'occasion des travaux réalisés sur son chemin.

Article 2 : A l'occasion de ces travaux, la sécurisation du site des travaux seront réalisées par Mme
VALSON ANNE. Un balisage de sécurité normalisé sera mis en place pendant toute la durée mentionnée
ci-dessus. Le domaine communal devra être remis à la commune dans un bon état de propreté et de sécurité
comme l'état actuel, constaté.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie de Banon-St Etienne les Orgues et la Mairie sont chargées de
l'exécution du présent arrêté. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de
l'autorité.

Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Ampliation de la présente transmise à :

Mme VALSON ANNE
Brigade de Gendarmerie de Banon-St Etienne les Orgues

Le 17/05/2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Muriel GARAU

